www.randif.fr

Un tour sur le Larzac

Nombre de places : 10
Guide : Michel

du vendredi 24 mai au dimanche 2 juin 2024

Vendredi 24 mai :
Voyage en train Paris - Clermond - Ferrand
Départ Paris Bercy 9h01 – arrivée à Clermont- Ferrand 12h27

Clermond-Ferrand – Millau
Départ Clermont-Ferrand 12h51 - arrivée à Millaud 17h36
Les horaires sont donnés à titre indicatif, ceux de mai 2024 ne sont pas encore connus avec certitude

Nuit à Millau MJC HI La Maladrerie
nuit et petit déjeuner

Samedi 25 mai : Millau -Montredon
Randonnée 25 km
Demi-pension au gîte de Montredon du Larzac

Dimanche 26 mai : Montredon - Nant
Randonnée 14 km
Nuit et petit déjeuner à l'hôtel des voyageurs

Lundi 27mai : Nant - La Cavalerie
Randonnée 14 km
Nuit et petit déjeuner à l'hôtel de la poste

Mardi 28 mai :***La Cavalerie - Viala du pas de Jaux***
Randonnée 15,5 km
Demi-pension au gîte de la tour de Viala du Pas de Jaux

Mercredi 29 mai : Viala du pas de Jaux -Le Viala
Randonnée 25,5 km
Demi-pension au grand gîte du Larzac

Jeudi 30 mai : Le Viala - La Couvertoirade
Randonnée 22 km
Demi-pension au gîte des remparts

Vendredi 31 mai : La Couvertoirade - La Cavalerie
Randonnée 22 km
nuit et petit déjeuner à l'Hôtel de la poste

Samedi 1er juin: La Cavalerie - Millau
Randonnée 26 km

Demi-pension au gîte des grandes causses

Dimanche 2 juin :

Voyage en train Millau Clermont Ferrand
Départ Millau 11h26 – Arrivée Clermont-Ferrand 16h11

Clermont-Ferrand - Paris
Départ Clermont- Ferrand 16h33 - Arrivée Paris (Bercy) 20h02
Les horaires sont donnés à titre indicatif, ceux de juin 2024 ne sont pas encore connus avec certitude.

Tarif :495,00 euros. Ce tarif sera éventuellement ajusté en fonction du coût définitif des prestations.

Il comprend :

. L'hébergement en hôtels ou gîtes
. Cinq dîners
. Les petits déjeuners
. Trois pique-niques
. Le transport des bagages

Il ne comprend pas :

- Cinq pique-niques
- Quatre dîners
. Les boissons
. Le train aller et retour Paris/Millau

Réserver auprès de Michel par mail (miduchon2@gmail.com) ou SMS (06 25 05 75 44) et verser un acompte de 170 € :
• par chèque à l'ordre de Michel Duchon à envoyer à son adresse personnelle qui sera communiquée aux personnes ayant sollicité leur inscription
• ou par virement (dans ce cas, un RIB sera transmis)

L'acompte devra-t-être réglé au plus tard le 15 février. Le solde de 325 euros avant le 25 avril.

En cas de désistement, les sommes qui auraient été préalablement engagées par l'association et non remboursables ne pourront pas être restituées.